



KPMG SA
11 rue Archimède
Domaine de Pelus
33700 Mérignac



DELOITTE & ASSOCIÉS
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

GASCOGNE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023
GASCOGNE
Société anonyme
68, rue de la Papeterie - 40200 MIMIZAN

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre



KPMG SA
11 rue Archimède
Domaine de Pelus
33700 Mérignac



DELOITTE & ASSOCIÉS
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

GASCOGNE

Société anonyme

68, rue de la Papeterie - 40200 MIMIZAN

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée générale de la société GASCOGNE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GASCOGNE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre société constitue des provisions pour dépréciation des titres de participation et des avances en compte courant afin de prendre en compte les pertes de valeur de certaines filiales. Ces provisions sont évaluées tel que décrit dans les notes « VI.1.4.2.3. Immobilisations financières » et « VI.1.4.2.5. Créances et autres comptes » de l'annexe aux comptes annuels.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues pour évaluer la valeur d'utilité des titres de participation et des avances en compte courant, à revoir les calculs effectués par la société et à vérifier que les notes « VI.1.4.2.3. Immobilisations financières » et « VI.1.4.2.5. Créances et autres comptes » de l'annexe aux comptes annuels donnent une information appropriée.

Nous rappelons toutefois que, ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, les réalisations étant susceptibles de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude

significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les commissaires aux comptes

Mérignac, le 30 avril 2024

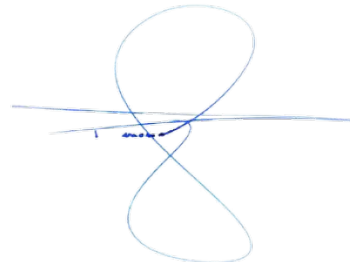
KPMG SA



Sébastien HAAS
Associé

Bordeaux, le 30 avril 2024

DELOITTE & ASSOCIES



Mathieu PERROMAT
Associé

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2023	Exercice 2022
Produits d'exploitation	11 213	13 131
Prestations de services	9 994	9 591
Autres produits, reprises sur provisions et transfert de charges	1 219	3 540
Charges d'exploitation	(11 164)	(13 141)
Autres achats et charges externes	(3 363)	(5 222)
Impôts, taxes et versements assimilés	(227)	(217)
Salaires et traitements	(4 056)	(4 164)
Charges sociales	(1 866)	(2 107)
Dotations aux amortissements	(1 365)	(1 406)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(1)	(1)
Autres charges	(287)	(23)
Résultat d'exploitation	49	(10)
Produits financiers	14 204	15 955
Dividendes	5 155	13 860
Produits financiers filiales	5 030	2 057
Autres produits financiers	19	1
Reprises sur provisions et transfert de charges	4 000	37
Charges financières	(13 255)	(2 161)
Dotations /reprises aux provisions financières	(8 031)	(0)
Intérêts financiers et charges assimilées	(5 224)	(2 161)
Autres charges financières	0	0
Résultat financier	949	13 794
Résultat courant avant impôt	998	13 794
Produits exceptionnels	19	20
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital	-	-
Reprises sur provisions et transfert de charges	19	20
Charges exceptionnelles	(707)	(785)
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(707)	(785)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-	-
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	(0)	(0)
Résultat exceptionnel	(689)	(765)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(27)	(97)
Impôts sur les bénéfices	1 867	798
Résultat net de l'exercice	2 149	13 719

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2023			2022
	Montants bruts	Amortissements et Provisions	Montants Nets	Montants Nets
Actifs immobilisés	315 966	131 854	184 112	127 081
Immobilisations incorporelles	14 060	3 392	10 668	9 938
Immobilisations corporelles	6 287	4 176	2 112	2 029
Terrains forestiers	-	-	-	-
Autres terrains	1 208	136	1 072	1 070
Constructions	2 275	2 019	256	277
Autres immobilisations corporelles	2 804	2 020	784	683
Avances et acomptes	0	-	-	-
Immobilisations financières	295 619	124 286	171 333	115 114
Participations	220 920	121 452	99 468	103 468
Créances rattachées à des participations	70 000	-	70 000	10 000
Autres titres de participations	61	0	61	61
Prêts	58	0	58	58
Autres immobilisations financières	4 579	2 834	1 745	1 526
Actifs circulant	105 167	6	105 161	102 254
Stocks	52	6	46	33
Matières premières, approvisionnements	47	0	47	32
Marchandises	5	6	(0)	1
Créances	97 106	0	97 106	79 093
Avances et acomptes sur commandes	0	-	0	0
Clients et comptes rattachés	4 033	0	4 033	3 327
Autres créances	93 073	0	93 073	75 766
Trésorerie	8 008	0	8 008	23 129
Valeurs mobilières de placement	0	-	0	0
Disponibilités	8 008	-	8 008	23 129
Charges comptabilisées d'avance	204	-	204	257
Prime d'émission d'emprunt à étaler	-	-	-	-
Ecart de conversion Actif	6	-	6	6
Charges à répartir	2 168	-	2 168	2 423
Total des actifs	423 511	131 860	291 651	232 021

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2023	Exercice 2022
	Avant répartition	Avant répartition
Capitaux propres	130 058	127 926
Capital social	60 800	60 800
Prime d'émission	0	0
Réserve légale	4 771	4 085
Réserve facultative	964	964
Autres réserves	27 514	27 514
Report à nouveau	33 833	20 800
Résultat de l'exercice	2 149	13 719
Subvention d'investissement	1	0
Provisions règlementées	26	45
Autres fonds propres	12 053	12 053
Provisions pour risques et charges	15	14
Dettes	149 524	92 029
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	134 982	81 683
Emprunts et dettes financières divers	1 802	7 491
Dettes fournisseurs, comptes rattachés	1 234	843
Dettes sociales et fiscales	1 467	1 989
Autres dettes	10 039	23
Produits constatés d'avance	0	0
Ecart de conversion Passif	0	0
Total des passifs et capitaux propres	291 651	232 021

VI.1.4.1. Principes, règles et méthodes

Les comptes annuels de Gascogne SA sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règl. ANC n 2014-03 relatif au PCG), ainsi qu'aux règlements et avis ultérieurs applicables.

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits est la méthode du coût historique. Seules sont exprimées les informations significatives.

VI.1.4.2. Notes sur des postes du Bilan

VI.1.4.2.1. Immobilisations incorporelles et corporelles : valeurs comptables brutes

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, ainsi que tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés. Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires...) sont comptabilisés directement en charges. Les dépenses courantes de réparation et de maintenance sont enregistrées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont supportées.

La société a opté pour la comptabilisation d'amortissements dérogatoires afin de neutraliser fiscalement l'impact de l'application du règlement CRC 2002-10 à compter du 1^{er} janvier 2005. Au 31 décembre 2023, le montant des amortissements dérogatoires s'établit à 26 K€ après une reprise nette de l'exercice de 19 K€.

(en milliers d'euros)	Exercice 2022	Acquisitions	Cessions Diminutions	Exercice 2023
Immobilisations incorporelles	12 554	1 506	0	14 060
Terrains	1 206	2	0	1 208
Constructions	2 247	28	0	2 275
Autres immobilisations corporelles	2 440	365	0	2 804
Total	18 447	1 901	0	20 347

VI.1.4.2.2. Amortissements et provisions des immobilisations incorporelles et corporelles

(en milliers d'euros)	Exercice 2022	Dotations	Cessions Diminutions	Exercice 2023
Immobilisations incorporelles	2 616	777	0	3 392
Terrains	136	0	0	136
Constructions	1 970	49	0	2 019
Autres immobilisations corporelles	1 757	264	0	2 020
Total	6 479	1 089	0	7 568

La société a retenu le mode d'amortissement linéaire.

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

<p>Bâtiments d'habitation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Murs : 20 ans • Toiture : 25 ans • Aménagement : 8 à 15 ans <p>Bâtiments d'exploitation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Murs : 40 ans • Toiture : 25 ans • Aménagement : 12 à 15 ans 	<p>Matériel de transport : 5 à 8 ans</p> <p>Mobilier et matériel de bureau : 4 à 10 ans</p> <p>Matériel informatique : 3 à 10 ans</p> <p>Logiciels : 3 à 10 ans</p>
--	---

VI.1.4.2.3. Immobilisations financières

Participations

Les titres de participation figurent au bilan pour leur prix d'acquisition, hors frais (comptabilisés en charges) et sont dépréciés lorsque la valeur d'inventaire est jugée notablement inférieure à la valeur comptable. La valeur d'inventaire est déterminée en fonction d'une évaluation fondée sur les perspectives de rentabilité future : il s'agit d'une valeur dite d'utilité ou économique.

La valeur d'inventaire correspond à la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage (déterminée comme étant la valeur actualisée des flux nets de trésorerie, le cas échéant ajustée pour tenir compte des conséquences des risques et incertitudes à court et moyen termes identifiés par la Direction).

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2023	Exercice 2022
Valeur brute au 31 décembre 2022	220 920	220 720
Acquisitions	0	200
Cessions	0	0
Reclassement	0	0
Valeur brute au 31 décembre 2023	220 920	220 920
Dépréciation au 31 décembre 2022	(117 452)	(117 452)
Dotations	8 000	0
Reprises	(4 000)	0
Dépréciation au 31 décembre 2023	(121 452)	(117 452)
Valeur nette au 31 décembre 2023	99 468	103 468

Par ailleurs, Gascogne SA a inscrit en créances rattachées à des participations, un prêt de 70 M€, fait à sa filiale Gascogne Papier, dans le cadre du projet de la nouvelle machine à papier. Ce prêt est remboursable au même rythme que les emprunts souscrits auprès des établissements financiers.

Autres immobilisations financières

(en milliers d'euros)	Actions propres	Autres titres	Prêts	Dépôts et cautionnements	Total
Valeur brute au 31 décembre 2022	2 980	61	58	1 350	4 449
Acquisitions	0	0	0	250	250
Cessions	0	0	0	0	0
Reclassement	0	0	-	0	0
Valeur brute au 31 décembre 2023	2 980	61	58	1 600	4 699
Dépréciation au 31 décembre 2022	(2 803)	-	-	-	(2 803)
Dotations	31	-	-	-	31
Reprises	0	-	-	-	0
Dépréciation au 31 décembre 2023	(2 834)	0	0	0	(2 772)
Valeur nette au 31 décembre 2023	145	61	58	1 600	1 865

Gascogne SA détient, au 31 décembre 2023, 40.206 de ses propres actions. A la date de clôture, le dernier cours coté est de 3,64 €. La provision pour dépréciation sur les titres Gascogne SA a été dotée à hauteur de 31 K€ et s'élève à 2 834 K€ au 31 décembre 2023 en prenant comme référence le cours moyen du mois de décembre 2023 soit 3,61 €.

Au 31 décembre 2023, la société dispose de réserves, autres que la réserve légale, d'un montant au moins égal à la valeur de l'ensemble des actions propres qu'elle possède.

VI.1.4.2.4. Stocks

(en milliers d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022
Stocks de bois sur pieds sur terrains forestiers	47	32
Marchandises	5	159
Valeur brute	52	191
Dépréciations des marchandises	(5)	(159)
Valeur nette	46	32

Les stocks de bois représentent les plantations forestières, dont les entrées sont valorisées au coût des frais de plantation ou d'acquisition des parcelles.

Une provision pour dépréciation des stocks est constatée lorsque la valeur comptable devient inférieure à la valeur de réalisation.

VI.1.4.2.5. Créances et autres comptes

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2023	Exercice 2022
Clients et comptes rattachés	4 033	3 327
Compte courant (intégration fiscale)	0	31
Compte courant (cash pooling)	91 045	75 362
Dépréciations des comptes courants	-	-
Etat, impôt sur les sociétés	1 888	258
Etat, TVA et autres	140	109
Autres créances	0	6
Total	97 106	79 093

Les avances en compte-courant faites aux filiales et sous-filiales sont dépréciées lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur nominale. La valeur d'inventaire est déterminée en fonction d'une évaluation fondée sur les perspectives de rentabilité future (cash flows futurs) des filiales et sous-filiales.

Les charges à répartir comprennent les frais de mise en place du nouveau crédit syndiqué et font l'objet d'un amortissement sur la durée de ce dernier.

VI.1.4.2.6. Capital social et Capitaux propres

Au 31 décembre 2023, le capital est composé de 24 320 052 actions de nominal 2,50€. Toutes les actions sont entièrement libérées.

La variation des capitaux propres se résume comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2023	Exercice 2022
Situation nette au 1 ^{er} janvier	127 926	114 226
Augmentation du capital	0	0
Augmentation des autres capitaux propres - primes d'émission	0	0
Résultat net	2 149	13 719
Variation nette des provisions réglementées	(18)	(20)
Impact changement méthode comptable intégration fiscale	-	0
Situation nette au 31 décembre	130 057	127 926

VI.1.4.2.7. Autres fonds propres

Les ORAN (Obligations Remboursables en Actions ou en Numéraire) ont été souscrites par des établissements bancaires qui ont converti ainsi une partie de leurs créances sur le Groupe dans le cadre de la restructuration financière achevée le 19 septembre 2014.

La date de maturité des ORAN a été fixée au 31 décembre 2023 : le Groupe peut choisir de les rembourser d'ici cette date, mais si ce n'est pas le cas, elles seront automatiquement converties en actions.

Biolandes Technologies (actionnaire d'Attis 2, principal actionnaire de Gascogne) a racheté les 4.821.137 ORAN (Obligations Remboursables en Actions ou en Numéraires) aux établissements bancaires détenteurs, à leur nominal de 2,50 € en date du 25 février 2020. Toutes les caractéristiques des ORAN ont été conservées et notamment les conditions de rémunération (1% l'an) et la maturité (31 décembre 2023).

Les ORAN ont été converties au 2 janvier 2024 en 5.119.228 actions nouvellement émises au profit de Biolandes Technologies.

VI.1.4.2.8. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 15 K€ au 31 décembre 2023.

Elles incluent la provision pour les médailles du travail pour 8,8 K€ : les engagements actualisés en matière de médailles du travail sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées avec les principales hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,10 %
- Taux d'augmentation des salaires : 3%

VI.1.4.2.9. Trésorerie, emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

Variation des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

	(en milliers d'euros)
Solde au 1^{er} janvier 2023	81 683
Remboursement emprunts courant	(6 541)
Nouveaux emprunts	5 000
Tirage crédit d'investissement	60 000
PGE	(4 397)
Capitalisation intérêts prêt financement	-
Variation des intérêts courus non échus	781
Solde au 31 décembre 2023	134 982

Afin de financer son ambitieux programme d'investissement comprenant la nouvelle Machine à Papier, le Groupe a monté un plan de financement auprès de plusieurs acteurs, incluant notamment des crédits d'investissement pour 175 M€ (détaillés ci-après) et une augmentation de capital à venir de 20 M€.

Le crédit syndiqué

Ce crédit d'un montant de 126,8 M€ souscrit par un groupe de 8 banques de premier plan comporte 3 tranches :

- Un prêt de refinancement de 31,8 M€ aux fins de refinancer l'endettement bancaire existant, remboursable sur 7 ans,
- Un crédit d'investissement de 85 M€ destiné à financer les investissements 2022-2026, remboursable sur 10 ans, dont une franchise de 3 ans,
- Un crédit renouvelable de 10 M€ pour financer les besoins généraux d'exploitation,

Le crédit d'investissement est tiré à hauteur de 70 M€ au 31 décembre 2023.

Le crédit avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI)

Ce crédit d'un montant de 50 M€ est dédié au financement du projet d'acquisition de la machine à papier ; Il est remboursable sur 10 ans dont 3 ans de franchise. Ce crédit n'est pas encore tiré au 31 décembre 2023.

Covenants bancaires

Le crédit syndiqué et le crédit avec la BEI sont assortis de clauses de sauvegarde (covenants) qui définissent différents engagements à la charge du Groupe.

Aucun cas de non-respect de ces clauses n'est observé au 31 décembre 2023.

Les autres financements

En complément de ces deux crédits, d'autres financements ont été mis en place : des crédits pour un montant total de 20 M€ auprès de Bpifrance Financement sur des durées de remboursement comprises entre 7 et 10 ans et une avance remboursable de la Région Nouvelle-Aquitaine d'un montant de 20 M€ sur une durée de 10 ans. Au 31 décembre 2023, les prêts Bpifrance sont tirés en totalité (20 M€) et les 2 premières tranches de l'avance remboursable de la Région Nouvelle Aquitaine (10 M€) ont été versées.

Enfin, afin d'accompagner ce plan, le Groupe proposera lors de la prochaine Assemblée Générale annuelle 2024 qui approuvera les comptes annuels et consolidés de l'exercice 2023, un projet de résolution dédié à une décision d'augmentation de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'un montant de 20 M€.

Analyse par nature et par échéance

<i>(en milliers d'euros)</i>	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5ans	Total
Emprunts	14 650	67 302	53 031	134 982
Découverts utilisés dans le cadre du cash-pooling	0	-	-	-
Total	14 650	67 302	53 031	134 982

VI.1.4.2.10. Emprunts et dettes financières diverses

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2023	Exercice 2022
Comptes courants des filiales (avances de trésorerie)	984	6 126
Comptes courants des filiales (intégration fiscale)	818	1 365
Solde au 31 décembre	1 802	7 491

Variation des emprunts et dettes financières diverses

<i>(en milliers d'euros)</i>	
Solde au 1^{er} janvier 2023	7 491
Comptes courants des filiales	(5 142)
Comptes courants des filiales (intégration fiscale)	(547)
Solde au 31 décembre 2023	1 802

VI.1.4.2.11. Autres dettes

Les autres dettes au Bilan comprennent l'avance en compte courant faite par l'actionnaire Attis 2, le 8 décembre 2023 pour un montant de 10 M€ ; destinée à être intégrée à l'augmentation de capital en 2024. Cette avance est rémunérée à des conditions normales de marché.

VI.1.4.2.12. Impôts

Intégration fiscale

Le Groupe intégré fiscalement comprend les sociétés suivantes : Gascogne SA, Gascogne Bois, Palfrance, Gascogne Forêt Services, Gascogne Papier, Feutres Depland, Gascogne Sacs et Gascogne Flexible.

La méthode de comptabilisation de l'intégration fiscale en place depuis 2020 a les principales caractéristiques suivantes :

- les sociétés bénéficiaires comptabilisent une charge d'impôts comme en l'absence d'intégration fiscale,
- les sociétés déficitaires ne comptabilisent pas d'écriture liée à l'impôt,
- la société mère enregistre l'économie d'impôt associée à l'utilisation des déficits en résultat.

Le produit d'impôt de 1 870 K€ correspond à l'économie d'impôt 2023 associée à l'utilisation des déficits.

Situation fiscale latente

Les accroissements et allègements de la dette future d'impôt provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable des produits ou des charges sont les suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2022		Variation		Exercice 2023	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Décalages certains ou éventuels	-	-	-	-	-	-
- Amortissements dérogatoires	-	(11)	-	5	-	(7)
- Charges non déductibles temporairement	-	-	-	-	-	-
. Congés payés (ancien régime)	54	-	6	-	60	-
. Autres	36	-	(14)	-	22	-
Total	90	(11)	(8)	5	82	(7)

Les valeurs d'impôt de ce tableau ont été calculées au taux de 25,00%.

VI.1.4.2.13. Instruments financiers

Les principes de la comptabilité de couverture sont appliqués de façon obligatoire dès lors qu'une relation de couverture est identifiée en gestion et documentée. Les effets des instruments financiers utilisés par Gascogne SA pour couvrir et gérer ses risques de change, de taux et de « matières premières » sont reconnus dans le compte de résultat de manière symétrique à ceux de l'élément couvert.

Afin de se conformer au nouveau contrat de financement mis en place en juillet 2022, le Groupe a conclu en octobre 2022 des contrats de couverture sur les 2/3 du montant du prêt de refinancement de 31,8 M€, consistant en des caps au taux de 2%, à démarrage au début du mois d'octobre 2022 et pour une durée de 3 ans.

La juste valeur des instruments financiers est proche de zéro au 31 décembre 2023.

VI.1.4.3. Notes sur des postes du compte de résultat

VI.1.4.3.1. Produits

Ils se composent essentiellement de prestations de services aux filiales, de produits financiers, de dividendes.

Les autres produits d'exploitation sont principalement composés de la production immobilisée des équipes internes de Gascogne sur le projet de mise en place d'un ERP.

VI.1.4.3.2. Effectif de l'exercice 2022

	Moyenne 2023	Clôture 2023
Cadres	37	38
Agents de maîtrise	11	10
Techniciens	22	23
Employés	6	6
Total	76	77

VI.1.4.3.3. Rémunération des dirigeants

Les rémunérations brutes versées au P.D.G. et au DG. au cours de l'exercice 2023 s'élèvent à 295 K€.

Les jetons de présence servis en 2023 aux membres du Conseil d'administration se sont élevés à 66 K€.

VI.1.4.3.4. Intéressement du personnel et participation

Un accord de participation dérogatoire Groupe a été signé en juin 2023 pour l'année 2023. Un accord d'intéressement a été signé en juin 2023 pour l'année 2023.

VI.1.4.3.5. Résultat financier

	(en milliers d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022
Dividendes filiales		5 155	13 860
Reprises (Dotations) de provisions comptes courants filiales		0	0
Reprises (Dotations) de provisions de titres filiales et actions propres		(4 031)	37
Reprises (Dotations) de provisions de swap de taux		-	-
Reprises (Dotations) de provisions de pertes de change		(0)	(0)
Produits intérêts sur prêts aux filiales et autres		5 049	2 058
Gains (pertes) de change		0	0
Commissions lignes non utilisées et utilisées		(441)	(273)
Intérêts sur emprunts		(4 688)	(1 615)
Intérêts bancaires		11	(44)
Charges intérêts sur prêts des filiales		(106)	(229)
Pertes sur créances en compte courant filiales		-	-
Total		949	13 794

VI.1.4.3.6. Résultat exceptionnel

En 2023, le résultat exceptionnel s'élève à -689 K€.

VI.1.4.4. Informations générales

Informations sur les entreprises liées.

Toutes les transactions avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marché.

(en milliers d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022
Immobilisations financières		
Participations	220 920	220 920
Créances rattachées aux participations	70 000	10 000
Créances et comptes rattachés		
Clients et comptes rattachés et créances diverses	4 023	3 316
Comptes courants (intégration fiscale)	0	31
Compte courants (cash pooling)	91 045	75 362
Dettes		
Fournisseurs et comptes rattachés	87	53
Comptes courants filiales (avances de trésorerie et cash pooling)	984	6 126
Comptes courants (intégration fiscale)	818	1 365
Associés - Comptes d'apport en société	10 000	0
Charges d'exploitation		
Autres services extérieurs	142	1
Chiffre d'affaires		
Prestations de services à l'égard des filiales	9 943	9 539
Produits financiers		
Intérêts des comptes courants	5 030	2 057
Produits de dividendes	5 155	13 860
Charges financières		
Intérêts des comptes courants	71	229

VI.1.4.5. Engagement hors bilan

VI.1.4.5.1. Engagement donnés

L'entreprise applique les dispositions de la Convention Collective. A ce titre, les engagements y afférents ont été évalués en prenant comme base les rémunérations de l'entreprise et en les pondérant d'un coefficient tenant compte de l'ancienneté et de la durée probable de carrière jusqu'à l'âge légal de la retraite.

Les engagements actualisés sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées avec les hypothèses suivantes :

- Age de départ à la retraite :
 - Cadres : 65 à 67 ans
 - Non cadres : 62 à 65 ans
- Taux d'actualisation : 3,15%
- Taux d'augmentation des salaires : 3%

Au 31 décembre 2023, les engagements en matière d'indemnité de fin de carrière s'élèvent à 807 K€ et sont couverts par des versements capitalisés à hauteur de 621 K€ à la clôture de l'exercice.

Par ailleurs, il existe, au 31 décembre 2023, des contrats de retraite à cotisations définies pour l'ensemble des cadres de Gascogne SA.

Autres engagements donnés

Dans le cadre des financements, les banques bénéficient d'un nantissement des titres des sociétés filiales de Gascogne SA (Gascogne Bois, Gascogne Papier, Gascogne Sacs et Gascogne Flexible) et d'une garantie (cession de créances professionnelles) sur les prêts et avances faits par Gascogne SA à ces mêmes sociétés.

Dans le cadre du contrat d'achat d'électricité par Gascogne Papier au consortium Exeltium, Gascogne SA est caution solidaire de Gascogne Papier dans l'exécution de ses obligations de paiement pendant la durée du contrat.

VI.1.4.5.2. Engagement reçus

Néant.

VI.1.4.6. Honoraires des commissaires aux comptes

(en milliers d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022
Honoraires au titre du contrôle légal des comptes	133	126
Honoraires au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes	48	46
Total	181	172

VI.1.4.7. Événements postérieurs à la clôture

Evolution de l'actionnariat d'Attis 2, actionnaire de référence de Gascogne

Le 2 janvier 2024, les ORAN détenues en totalité par la société Biolandes Technologies ont été automatiquement remboursées en actions nouvelles Gascogne. La société Biolandes Technologie s'est ainsi vu attribuer, à titre de remboursement, 5.119.228 actions Gascogne et détient en conséquence un total de 5.119.328 actions Gascogne portant sa participation directe au capital de Gascogne à 17,39% du capital et 10,37% des droits de vote. Gascogne a par ailleurs vu son capital social augmenter de 12.798.070 euros pour atteindre 73.598.200 euros, par l'émission de 5.119.228 actions nouvelles d'une valeur nominale de 2,50 € chacune.

Il est par ailleurs rappelé que la société Biolandes Technologies détient de concert avec le groupe Crédit Agricole au travers des entités gérées par Idia Capital Investissement et Crédit Mutuel Equity SCR, la totalité du capital et des droits de vote de la société Attis 2, et que cette dernière détenait, préalablement au remboursement des ORAN, 19.617.958 actions Gascogne, représentant 80,67%% du capital et 86,90% des droits de vote de Gascogne.

Postérieurement au remboursement des ORAN, Attis 2 voit sa participation dans Gascogne ramenée désormais à 66,63% du capital et 77,49% des droits de vote.

En conséquence Biolandes Technologies détient désormais directement et indirectement de concert avec Attis 2, 84,02% du capital et 87,86% des droits de vote de Gascogne.

VI.1.4.8. Information sur les participations

(en milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres autres que le capital hors résultat de l'année*	Quote-part de capital détenue en %	Valeur comptable des titres Brute	Valeur comptable des titres Nette	Prêts et avances consentis par la société non encore remboursés	C.A.H.T. dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société en 2023
Filiales détenues à plus de 50%									
• Gascogne Bois (Escource)	5 000	227	100	100 145	12 000	33 194	74 130	(5 332)	0
• Gascogne Papier (Mimizan)	5 000	55 788	100	67 595	38 288	120 869	138 306	(1 460)	0
• Gascogne Sacs (Mimizan)	29 030	15 482	100	20 941	20 941	0	85 598	4 563	0
• Gascogne Flexible (Dax)	12 081	17 742	100	31 940	31 940	3 667	102 012	7 318	5 155
• Gascogne Forêt Service (Escource)	100	25	100	300	300	106	727	(49)	0
Participations détenues entre 10% et 50%	Néant								

(en milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres autres que le capital hors résultat de l'année*	Quote-part de capital détenue en %	Valeur comptable des titres Brute	Valeur comptable des titres Nette	Prêts et avances consentis par la société non encore remboursés	C.A.H.T. dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société en 2023
Renseignements détaillés sur les participations dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de Gascogne S.A.									
• Filiales françaises	Néant								
• Filiales étrangères	Néant								

(en milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres autres que le capital hors résultat de l'année*	Quote-part de capital détenue en %	Valeur comptable des titres Brute	Valeur comptable des titres Nette	Prêts et avances consentis par la société non encore remboursés	C.A.H.T. dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte du dernier exercice clos
Renseignements globaux sur tous les titres								
• Filiales françaises	51 111	89 264		220 921	103 169	157 836	400 773	5 155
• Filiales étrangères	0	0		0	0	0	0	0
Total	51 211	89 264		220 921	103 169	157 836	400 773	5 155

(*) la colonne **Capitaux propres autres que le capital hors résultat de l'année** comprend les provisions règlementées et les subventions d'investissements